

Questions orales

Une voix: C'est nouveau, ça!

M. Trudeau: C'est pourtant bien ce que dit le Règlement de la Chambre. Si le député le conteste, il peut toujours s'adresser à M. l'Orateur. Si personne n'a pu poser de question au ministre des Approvisionnements et Services, ce n'est donc pas par un refus de sa part.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Eldon, pouvez-vous faire taire ces gens pendant que je réponds à vos questions.

M. Woolliams: Qu'avez-vous à nous dire aujourd'hui? Répondez à la question.

M. Trudeau: Le deuxième point porte sur une insinuation du député de Calgary-Nord; il a en effet prétendu que j'avais déplacé le ministre des Approvisionnements et Services quand les choses ont commencé à se gâter, ou quelque chose d'approchant. Je rappelle aux députés que lors de la campagne électorale de 1972, ainsi qu'au cours des semaines qui précèdent et suivirent cette campagne, les députés de l'opposition reprochaient au ministre des Approvisionnements et Services de ne pas se montrer assez accommodant avec la Gendarmerie royale, alors que maintenant ils semblent lui reprocher de vouloir la protéger.

M. Clark: Pas du tout.

M. Trudeau: J'aimerais que les députés d'en face se souviennent de ce qu'ils ont dit à l'époque. Maintenant, ils disent qu'il dissimulait des choses pour protéger la police. Naguère, ils prétendaient qu'il ne la protégeait pas suffisamment.

M. Clark: Nous prétendons qu'il lui reproche ses actions.

M. Trudeau: Quant à la question du député...

M. Clark: N'ayant répondu à aucune jusqu'ici.

M. Trudeau: J'y venais.

M. Clark: Bon, allez-y!

M. Hees: Rien ne presse, Pierre.

M. Clark: Vous avez 15 minutes à combler.

M. Trudeau: Si j'ai 15 minutes, monsieur l'Orateur, peut-être pourriez-vous en prendre une partie pour faire observer le silence.

Des voix: Oh, oh!

M. Fraser: C'est votre silence qui nous préoccupe.

M. Baker (Grenville-Carleton): Ce n'est pas notre réputation qui est en jeu, mais plutôt la vôtre.

M. Trudeau: Très bien, pourquoi n'écoutez-vous pas mes réponses?

M. Baker (Grenville-Carleton): Pourquoi ne répondez-vous pas?

[M. Trudeau.]

M. Trudeau: Je suis convaincu au moins que le député de Calgary-Nord veut obtenir une réponse. Combien d'années après l'événement? On l'a déjà expliqué. Ce n'est qu'au printemps de 1976 que nous avons appris que la Gendarmerie royale était impliquée dans un cambriolage. Avant cela, aucun ministre ni même moi n'étions au courant.

M. Woolliams: Comme il s'est écoulé un certain temps depuis que le ministre des Approvisionnements et Services, alors solliciteur général a reçu la lettre—qui dit ne pas avoir reçu la lettre, parce qu'elle a été interceptée à son bureau—j'aurais cru qu'il aurait assumé une certaine responsabilité constitutionnelle envers son propre personnel. Le premier ministre en conviendra, je crois. Toutefois, après avoir pris plusieurs années—j'ignore si c'est cinq ou sept ans—pour apprendre ce détail, qu'a fait le premier ministre depuis, outre d'avoir attendu que des poursuites judiciaires soient intentées au Québec par le procureur général? Qu'est-ce que le gouvernement a fait pour remédier à ce gâchis? Que dissimule-t-on maintenant dans cette conspiration en vue de taire la vérité?

Une voix: Goyer.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, en toute justice, je suis certain que l'opposition aimerait rappeler les circonstances qui entourent cette affaire. Le solliciteur général actuel, le prédécent et tous les autres depuis des années ont souvent reçu des plaintes touchant la GRC. Je suis persuadé que nous recevons tous des plaintes du public concernant des fonctionnaires dont on a lieu de se plaindre. Si je comprends bien, le solliciteur général a fait ce que tout ministre ferait. Il s'est assuré que l'on s'occupait de chaque plainte. Dans ce cas particulier, ses fonctionnaires ont fait ce que les miens auraient fait, c'est-à-dire, ils se sont assurés que ceux qui font l'objet d'une plainte sont réprimandés. Le député demande ce que nous avons fait à ce sujet.

M. Broadbent: Ils n'ont rien dit au ministre.

M. Trudeau: Le solliciteur général actuel a répondu à cette question vendredi. Je pense que c'est en 1974 que nous avons nommé la Commission Marin pour nous assurer que la police n'enquêterait pas elle-même sur les plaintes portées contre elle. C'est pour cette raison que la Commission Marin a été mise sur pied, pour examiner toute la question de discipline. Le ministre a mentionné vendredi quelles mesures avaient été prises et seront prises pour régler ce problème.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Saint-Jean-Est.

M. Woolliams: D'après les réponses, certes, monsieur l'Orateur...

Des voix: Règlement.